COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le mardi 19 mars 2019

Grand débat national :
Respect des droits fondamentaux et de la dignité, pouvoir d'achat, protection sociale, accessibilité sont les sujets prioritaires des personnes en situation de handicap

Dès janvier, APF France handicap encourageait les personnes en situation de handicap et leur famille à participer au Grand débat national lancé par le Président de la République.
Depuis, de nombreux débats locaux APF France handicap se sont tenus permettant de mettre en lumière les problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap.
Parallèlement, début février, l'association ouvrait sa propre plate-forme participative sur laquelle cinq thèmes dédiés au handicap étaient proposés : le respect et la liberté des droits fondamentaux, l'accès à la cité, l'accès à l'emploi et à l'éducation, la reconnaissance d'une protection sociale réelle et la garantie d'une vie sociale et familiale épanouie.
Les résultats recueillis mettent en exergue les priorités des 12 millions de personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Les résultats montrent une nouvelle fois que les attentes des personnes en situation de handicap restent fortes et que le respect des libertés et des droits fondamentaux est bafoué.

Priorité 1 : Les libertés et les droits fondamentaux doivent enfin être respectés !

En matière de droits fondamentaux, les résultats montrent que la majorité des répondant-e-s souhaite que les **conventions et les traités internationaux relatifs aux droits humains soient enfin appliqués.**
Il est plus que temps que l'égalité des droits et des chances, la non-discrimination, la pleine citoyenneté et la possibilité pour chacun-e de choisir et de maîtriser son existence soient pleinement reconnus par nos gouvernements.

APF France handicap demande :
- d'appliquer les conventions et les traités internationaux
- de garantir le pouvoir de décider soi-même de ses droits
- d'appuyer la promotion et la protection des droits de l'homme
- d'améliorer l'accès à la justice et aux voies de recours
- de garantir à tous et à toutes l'accès à la justice

Contact presse

Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

sophie.lasbleis@apf.asso.fr - apf-francehandicap.org

Priorité 2 : des ressources bien en deçà des besoins

Malgré une augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les mesures restent insuffisantes. Certains bénéficiaires ne seront d'ailleurs pas concernés par cette revalorisation, notamment ceux qui vivent en couple.
Les personnes en situation de handicap réclament **l'annulation de la prise en compte des ressources du conjoint dans la base de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** et la **création d'un revenu minimum d'existence.**
APF France handicap rappelle que deux millions de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté.

APF France handicap demande :
- la non prise en compte des ressources du conjoint dans la base de calcul du montant de l'AAH
- la création du revenu individuel d'existence

Priorité 3 : Stop à une protection sociale en pointillé !

Un accès aux soins compliqué :
En terme de soins, les personnes en situation de handicap y ont un recours moindre pour des besoins pourtant supérieurs au regard de la population générale. Elles sont frappées de plein fouet par les inégalités sociales et territoriales en santé.
Aussi, est-il nécessaire de **faire respecter l'obligation d'accessibilité des locaux et de rendre imperative l'adaptation des équipements de soins et d'examens**.
Dans un contexte de réforme de l'organisation du système de santé, en discussion au Parlement, APF France handicap dénonce le fait qu'aucun axe stratégique pour les personnes en situation de handicap n'y soit développé.

Une compensation dégradée :
La prestation de compensation du handicap (PCH) qui doit financer les aides à l'autonomie ne suffit absolument pas à couvrir les dépenses réelles, générant des restes à charge indécents. Les plans d'aide proposés sont en deçà des besoins et/ou revus le plus souvent à la baisse. Nombreuses sont les personnes en situation de handicap qui n'ont pas accès à une aide adaptée.
Elles doivent obtenir un véritable droit qui garantisse l'autonomie individuelle et la liberté de faire ses propres choix.
En matière d'aide et d'accompagnement à l'autonomie, les personnes en situation de handicap demandent que le **financement de la Sécurité Sociale soit élargi**.
Dans le cadre de la concertation "Grand âge et autonomie" et des travaux engagés pour la Conférence nationale du handicap, APF France handicap réclame activement une **véritable réforme de l'autonomie**, quel que soit l'âge, dans la perspective de la création d'un nouveau risque social avec des financements de solidarité nationale et des droits réels pour toutes et tous.

APF France handicap demande :
- l'élargissement du financement de la Sécurité Sociale
- l'installation de maisons de santé multidisciplinaires pour lutter contre les déserts médicaux
- la formation du personnel médical et paramédical
- le développement d'une offre de service d'accompagnement de proximité
- la création du "risque autonomie"

Priorité 4 : Une société enfin accessible à toutes et à tous !

Aujourd'hui, le principe d'accessibilité n'est pas respecté et ce malgré de nombreuses propositions émises par les associations. Pour cela, il est impératif que l'État engage des sanctions administratives.
Il est primordial que le **droit au logement accessible et adapté soit renforcé et rendu effectif** tant dans les constructions neuves que dans le parc existant.
Parallèlement, l'association s'insurge contre l'adoption de la loi ELAN et notamment son article 64 qui prévoit de passer de 100 % de logements neufs accessibles à seulement 20 % !

APF France handicap demande :
- de rendre effectif le droit au logement
- de renforcer les obligations et les sanctions
- la création d'un fond public "Objectif accessibilité"

Dans les jours à venir, l'ensemble des contributions recueillies sur la plate-forme APF France handicap sera adressé à la Mission Grand débat.
APF France handicap souhaite que les personnes en situation de handicap soient présentes dans chacune des conférences régionales et que le Président de la République prenne en compte cette expression citoyenne. Si celle-ci devait se poursuivre, APF France handicap demande à ce que les associations représentatives des personnes en situation de handicap y soient pleinement associées.
Elle restera vigilante aux conclusions de ce débat. Elle estime qu'il doit peser sur les décisions politiques et notamment sur celles de la Conférence nationale du handicap qui seront présentées par le Président de la République en juin prochain.
Elle attend que l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et de leur famille, tels que définis dans la Convention internationale des Droits des personnes handicapées, soit entièrement pris en considération et demande la prise en compte des recommandations de la Rapporteure de l'ONU, Catalina Devandas-Aguilar, dans le rapport qu'elle vient de rendre public.